

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 14/08/2026 sur www.xmarches.fr sous la référence Exploitationforestière20262027

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Charmes

Place Henri Breton 88130 CHARMES

f.ducourneau@mairie-charmes.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : Campagne d'exploitation forestière de Charmes 2026-2027 - Lot 2 :

Objet de la délégation : La commune propose la mise en vente de deux lots dans le cadre de sa campagne d'exploitation forestière 2026-2027

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 77211100-3 - Services d'exploitation forestière.

Lieu d'exécution : 88130 CHARMES

Critères d'attribution :

Valeur technique 55 %

Prix 40 %

Respect des enjeux et consignes liés à la réglementation environnementale 5 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 09/09/2026

Montant final HT : 21 624,50 €

Opérateur économique attributaire :

BOIS ET TRAVAUX

9 RUE DU SOMPRES - 88700 BULT

France

Mail : bureau@boisettravaux.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Charmes

Place Henri Breton

88130 CHARMES